

A Hédé-Bazouges,
Le 11/07/2022

Madame, Monsieur,

La mairie de Hédé-Bazouges met en place pour la rentrée scolaire 2022/2023, la tarification du repas sur la base du quotient familial et le repas à 1 euro pour la tranche la plus basse.

Ce dernier permet d'ajuster le prix de cette prestation en fonction des ressources, des charges et de la composition familiale.

Les tarifs votés pour l'année scolaire 2022/2023 sont :

Tranches	Tranches du quotient familial	Tarifs familles Hédé-Bazouges ou communes conventionnées *	Tarifs familles communes non conventionnées
1	0 à 700	1,00 €	1.00 €
2	701 à 825	3,03 €	3.94 €
3	826 à 1100	3,56 €	4.37 €
4	1101 à 1325	3,87 €	4.86 €
5	1326 à 1675	4,21 €	5.40 €
6	1676 et plus	4,50 €	6.00 €

**Actuellement Saint-Gondran et Saint-Symphorien*

Points importants à retenir :

Si vous êtes allocataires CAF ou MSA :	Télécharger l'attestation de quotient familial. Les démarches se font directement sur votre compte CAF ou votre compte MSA.
Mois concerné :	<u>Seule l'attestation de paiement du mois d'aout 2022</u> téléchargée au format PDF sur le site de la CAF ou de la MSA <u>sera acceptée</u> (pas de capture d'écran).
Transmission de l'attestation :	Ce document devra être transmis à la mairie à partir du 01/09/2022 et au plus tard le 15/09/2022.
Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA	Nous l'indiquer afin d'éviter toute relance
Mise à jour impossible :	La mise à jour du quotient familial ne sera pas possible en cours d'année pour un changement de situation familiale ou professionnelle.
En cas de non-retour :	Si vous ne transmettez pas votre quotient familial, le tarif maximum vous sera appliqué jusqu'à transmission de ce dernier. Il n'y aura aucune possibilité de rétroactivité.

Madame PORÉE Virginie, en charge du périscolaire, est à votre disposition pour toute demande ou renseignement complémentaire. Vous pouvez lui adresser un mail à l'adresse suivante :

serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr



La Maire,

Isabelle CLÉMENT-VITORIA.